



CONSEIL DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Séance du 3 décembre 2024

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 décembre à 18h30, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 27/11/24

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; Mme Kim CHIUSANO ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Ulf CLERWALL a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN pour le début de la séance.

## TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office .....	5
10 2024 19 – Désignation du secrétariat de séance .....	5
10 2024 23 – Adoption de la procédure d'urgence .....	5
10 2024 20 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 12 novembre 2024 .....	5
10 2024 21 – Budget primitif 2025 – Communication sur les opérations d'investissement du 10 <sup>e</sup> arrondissement .....	6
10 2024 22 – Modification du règlement intérieur du Conseil du 10 <sup>e</sup> arrondissement .....	9
2024 DLH 96 – Location de l'immeuble 12 rue des Petites Écuries 10 <sup>e</sup> – Bail emphytéotique avec Élogie SIEMP .....	10
2024 DLH 359 – Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation d'un programme de construction d'une pension de famille par VILOGIA – Subvention (713 600 euros) .....	13
2024 DLH 385 – Location de l'immeuble 141, avenue Parmentier (10 <sup>e</sup> ) à HSF – Bail emphytéotique .....	14
2024 DPE 41 – Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris .....	15
2024 DASCO 103 – Caisses des écoles – Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027 .....	18
2024 DDCT 192 – Convention avec Banlieues Climat .....	20
2024 DJS 133 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2025 .....	22
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription .....	24
2024 DLH 82 – Réalisation 1 rue des Petites Écuries/71 rue du Faubourg Saint-Denis (10 <sup>e</sup> ) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLAI et 3 PLUS) par Élogie-SIEMP – Subvention (695 158 euros) .....	25
2024 DLH 238 – Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par Élogie-SIEMP .....	25

<b>2024 DLH 364 – Réalisation, 141 avenue Parmentier (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par HSF – Subvention (294 801 euros)</b>	25
<b>2024 DLH 374 – Réalisation, 8 rue de l'Échiquier (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (5 PLAI - 4 PLUS) par la RIVP – Subvention (2 350 689 euros)</b>	25
<b>2024 DASCO 110 – Caisse des écoles (10<sup>e</sup>) – Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027</b>	25
<b>2024 DASCO 127 – Caisse des écoles (10<sup>e</sup>) – Subvention 2025 (6 695 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire</b>	25
<b>2024 DASCO 166 – Vacances Arc-en-Ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel</b>	25
<b>2024 DDCT 156 – Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville</b>	25
<b>2024 DJS 132 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025</b>	25
<b>VCEUX</b>	26
<b>V10 2024 28 - VCEU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DU PLAN VÉLO 2021-2026</b>	26
<b>V10 2024 29 - VOEU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA FERMETURE DE L'ÉCOLE BELZUNCE</b>	29

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

*La séance est ouverte à 18h39.*

**Mme CORDEBARD** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élu.e.s et au public présent en salle. Après avoir annoncé les pouvoirs, elle évoque les débats relatifs au vote du projet de loi des finances pour l'année 2025, qui ne permettent pas aux collectivités territoriales d'envisager avec une vision claire ce qui va advenir. La Ville de Paris organisera son propre débat budgétaire au cours du conseil du mois de décembre mais, en dépit des incertitudes et de l'instabilité politique qui caractérisent cette période, la Mairie du 10<sup>e</sup> est déterminée à rester aux côtés des habitant.e.s pour poursuivre la mise en œuvre des actions pour lesquelles elle s'est engagée et continuer la transformation de l'arrondissement.

À ce propos, Mme CORDEBARD informe que, le 25 novembre, les travaux d'aménagement des abords de la Gare du Nord ont démarré. Il s'agit d'un très beau projet qui comprend un parvis végétalisé et entièrement piétonnisé qui verra le jour dans les prochains mois. Elle souligne également le très beau projet de réaménagement complet de la place du Buisson Saint-Louis qui a été présenté aux riverain.e.s le 21 novembre, projet qui embellira de façon spectaculaire ce quartier populaire. Le lundi 2 décembre, dans la Salle des Mariages de la Mairie du 10<sup>e</sup>, ont été célébrés les dix ans du Budget Participatif. Il s'agit d'un outil démocratique précieux grâce auquel la municipalité a pu développer sa relation avec les citoyen.ne.s. Madame la Maire rappelle que la Ville de Paris destine 25% de son budget au Budget Participatif, celui-ci étant l'un des plus beaux et des plus importants budgets participatifs du monde. Depuis le début, 28 millions d'euros, dont 16 millions consacrés aux quartiers populaires, ont été mis à disposition du 10<sup>e</sup> arrondissement.

L'équipe municipale est également mobilisée pour faire face aux difficultés, comme c'est le cas actuellement avec la dépollution de l'école Belzunce, sujet qui sera évoqué plus tard dans la soirée. Après avoir invité les élu.e.s à continuer leurs actions en faveur du 10<sup>e</sup> et de ses habitant.e.s, Mme CORDEBARD entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

## ORDRE DU JOUR

**Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office**

### **10 2024 19 – Désignation du secrétariat de séance**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **10 2024 23 – Adoption de la procédure d'urgence**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** invite les élu.e.s à adopter la procédure d'urgence permettant de voter les délibérations DLH 359, DASCO 127 et DJS 132, transmises après la publication de l'ordre du jour initial.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **10 2024 20 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 12 novembre 2024**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 12 novembre 2024, après avoir apporté au compte rendu des interventions sur le vœu en soutien aux maires kurdes les modifications suivantes :

« M. FÉRAUD comprend la position de M. FORT mais l'invite à faire une exception à ses principes en s'associant au vœu de la majorité municipale. À ce propos, il lui rappelle que les Kurdes se sont battus contre Daech et que c'est dans le 10<sup>e</sup> qu'il y a eu deux assassinats successifs, rue Lafayette et rue d'Enghien, visant toujours les Kurdes. »

« Mme CORDEBARD rappelle que le 10<sup>e</sup> arrondissement est intimement lié aux Kurdes, dont une importante communauté s'est installée sur son territoire. C'est aussi en mémoire de ces deux assassinats dans le 10<sup>e</sup> que la municipalité souhaite apporter son soutien aux maires kurdes destitués de leurs fonctions ou emprisonnés en Turquie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## **10 2024 21 – Budget primitif 2025 – Communication sur les opérations d'investissement du 10<sup>e</sup> arrondissement**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que le budget primitif 2025 sera soumis au Conseil de Paris du mois de décembre sous l'autorité de M. SIMONDON. La programmation des travaux relatifs aux équipements de proximité et à l'espace public constitue des dépenses d'investissement qui se répartissent entre deux enveloppes budgétaires : les investissements d'intérêt local (IIL), dont la programmation relève de la Mairie d'arrondissement, et les investissements localisés (IL), dont la programmation relève de la Mairie centrale en accord avec la Mairie d'arrondissement.

Au titre des investissements d'intérêt local, la Mairie du 10<sup>e</sup> disposera en 2025 d'une enveloppe globale de 3 195 500 euros – identique à celle de 2024 –, dont 809 500 euros au titre de l'enveloppe « espace public » et 2 386 000 euros pour l'enveloppe « équipements de proximité ». Près de la moitié de cette enveloppe est fléchée vers l'entretien des écoles. Le programme de rénovation des écoles du 10<sup>e</sup> peut ainsi se poursuivre dans l'objectif d'améliorer, d'une part, les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles et, d'autre part, les conditions de travail des personnels. Au sein de ce programme, la part allouée aux

quartiers populaires est de 57%. Au sein de l'enveloppe « espace public », la répartition concernant les espaces verts et la voirie évolue en faveur des projets de végétalisation pour des interventions en lien avec des projets « Embellir votre quartier ». Il y aura également la mise en valeur de l'entrée du jardin Villemin-Mahsa-Jîna-Amini située avenue de Verdun, pour un montant de 100 000 euros, et la rénovation des jardinières situées au droit de l'église Saint-Vincent-de-Paul, rues Bossuet et Fénelon, pour un montant de 100 000 euros.

En ce qui concerne les investissements localisés, une enveloppe de 2 356 000 euros sera mobilisée en 2025. Elle servira notamment à finaliser les opérations prévues par le dispositif « Embellir votre quartier », pour un montant de 1 600 000 euros inscrits dans le Budget Primitif 2025. Près de 300 000 euros seront affectés aux travaux de restructuration et de mise en sécurité du Centre Paris Anim' Château-Landon, afin de permettre la continuité des activités des équipements sportifs et de jeunesse. Par ailleurs, le Budget Primitif 2025 comprendra 3 500 000 euros au titre du Budget Participatif du 10<sup>e</sup> arrondissement. Les 13 projets qui ont été votés se caractérisent tous par leur qualité et par leur adhésion aux priorités écologiques et solidaires. Avant de terminer sa présentation, Mme CORDEBARD informe que, dès 2025, commenceront les études de déplacement de la piste cyclable Magenta, projet qui a été largement soutenu par les habitant.e.s du 10<sup>e</sup> lors de la votation citoyenne qui s'est tenue en février 2024.

**M. FORT** souhaite centrer son intervention sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris car, si en 2025 les investissements d'intérêt local, dont la programmation relève de la mairie d'arrondissement, restent les mêmes qu'en 2024, les investissements localisés, dont la programmation relève de la Mairie centrale, sont passés de 4,9 millions d'euros en 2023 à 8 millions d'euros en 2024 et baissent considérablement à 2,6 millions d'euros en 2025. La baisse des IL dans le 10<sup>e</sup> est cohérente avec les orientations budgétaires de la Ville de Paris, orientations qui se caractérisent par une baisse importante des investissements prévus pour 2025 (-5 millions d'euros), un surendettement qui se poursuit depuis 17 ans et qui place la Ville devant un seuil critique. Celle-ci devra lever pour l'année prochaine 950 millions d'euros, soit à peu près 10% de son budget. Cet endettement pèse de plus en plus sur les Parisien.ne.s et représente pour la Ville 225 millions d'euros d'intérêts à payer chaque année.

Il s'agit d'une fuite en avant budgétaire assez caractéristique des majorités « en fin de règne », qui donne le sentiment d'un exécutif passant son temps à communiquer plutôt qu'à réaliser des opérations. En témoignent les différents plans lancés par la Ville – Plan Vélo, plan de rénovation des logements sociaux, Plan Climat, plan de rénovation thermique –, autant d'opérations d'investissement dont la réalisation ralentit de façon considérable, et cela malgré les 60% d'augmentation de la taxe foncière. Cette mesure, mise en œuvre par Mme HIDALGO – qui avait pourtant promis, au cours de sa campagne électorale en 2020, de ne pas augmenter les impôts, – n'a pas servi à améliorer la qualité des services publics parisiens. Les crèches sont obligées de geler des places par manque de personnel, les écoles se retrouvent avec des animateurs du périscolaire régulièrement en grève parce que 60% d'entre eux restent des vacataires, et les

effectifs de la police municipale étaient de 1 900 en juillet 2024 en dépit des 5 000 embauches annoncées par Mme HIDALGO en 2020.

Après 25 ans de pouvoir de cette majorité municipale socialiste, écologiste et communiste on retiendra le chiffre de +1 000% d'endettement. Si en 2026 les Parisien.ne.s font confiance à l'opposition, ils ne manqueront pas de demander un audit indépendant pour connaître le bilan de la majorité actuelle, bilan qui est peut-être même pire que celui présenté dans les orientations budgétaires.

**Mme PATRICE** fait noter que les perspectives budgétaires de la Ville de Paris et de la Mairie du 10<sup>e</sup> doivent être replacées dans le contexte des attaques répétées de l'État visant à réduire l'autonomie des communes et à assécher leurs moyens, notamment par une diminution drastique au fil des années de leurs ressources fiscales. La quasi-suppression de la taxe d'habitation, la suppression progressive de la CVAE, l'encadrement des capacités d'augmentation des taux des taxes locales et la réduction des dotations de l'État, toutes ces attaques – au-delà de la réalisation d'économies sur le dos des collectivités territoriales – témoignent de la volonté de saper les bases de la décentralisation et du principe d'autonomie des collectivités, qui pourtant financent les services publics locaux essentiels aux habitant.e.s.

Les communes constituent l'échelon fondamental de la démocratie. À l'heure où l'abstention et la tentation de vote vers les extrêmes populistes progressent, en partie à cause de la déconnexion entre les classes populaires et la décision publique, il est plus qu'urgent de rendre aux communes tous les leviers qu'elles possédaient et qui faisaient d'elles de véritables assemblées politiques autonomes en lien direct avec les habitant.e.s. Les communistes défendent le retour des leviers fiscaux indispensables, mais aussi la création ou le transfert aux communes de nouvelles possibilités de recettes, notamment sur les logements vacants ou les résidences secondaires, afin de permettre de financer le développement des services publics locaux.

En ce qui concerne le 10<sup>e</sup>, Mme PATRICE se félicite que l'enveloppe globale de la Mairie du 10<sup>e</sup> soit en légère augmentation en lien avec la territorialisation, et que 72% de l'enveloppe des équipements publics soit destinée aux crèches et aux écoles, la majorité municipale affirmant ainsi la priorité donnée à la jeunesse et aux quartiers populaires. Les équipements sportifs et culturels ont été largement rénovés au cours des dernières années, mais quelques travaux sont quand même prévus à la bibliothèque Claire Bretécher pour améliorer les conditions de travail des agents. L'augmentation de l'enveloppe dédiée aux espaces verts est également à signaler ainsi que l'engagement social de la municipalité, comme en témoignent les délibérations de la Direction du Logement et de l'Habitat qui seront présentées pendant le conseil. Malgré les freins imposés par l'État, la Mairie du 10<sup>e</sup> ne renonce pas à ses ambitions de construire un arrondissement pour la jeunesse, où les familles peuvent se loger et les habitant.e.s mieux respirer.

**Mme CORDEBARD** rappelle qu'à l'échelle de l'arrondissement, le fait que les montants des investissements localisés soient plus ou moins importants selon les années dépend des projets en cours. À l'échelle parisienne, en revanche, ces montants restent stables. M. FORT adopte une position contradictoire en

accusant la Ville de Paris, d'une part, de dépenser trop et, d'autre part, de ne pas investir assez. La dotation globale de fonctionnement est passée en quelques années de 900 millions d'euros à zéro euro pour la Ville de Paris. Entretemps, la péréquation financière augmente en faisant, vis-à-vis de l'État, basculer la balance en négatif. La Ville de Paris n'est pas la seule à souffrir, toutes les collectivités territoriales étant d'accord que la trajectoire empruntée par l'État pour leur financement est en train de les asphyxier. Si la Ville de Paris peut continuer à investir, c'est parce qu'elle pratique une bonne gestion financière. La proposition qui est faite actuellement – celle de ponctionner sur les recettes de la Ville plus de 300 millions d'euros – aura des répercussions sur le vote du budget dans les prochains jours.

En tant que Parisien et élu, M. FORT devrait prendre position en défense de la Ville et des Parisien.ne.s, et s'opposer aux décisions de l'État. Madame la Maire préfère éviter de revenir sur la gestion désastreuse des gouvernements précédents en termes de finances publiques et sur les 50 milliards d'euros qui ont disparu en quelques semaines dans le bilan de l'État. Elle ne souhaite pas non plus revenir sur l'incapacité actuelle du Premier Ministre à faire voter son budget. Elle recommande plutôt à M. FORT de s'unir aux élu.e.s français de tous bords pour défendre les intérêts des habitant.e.s en dénonçant les ponctions insupportables dans les capacités d'investissement des collectivités locales. Il faut se féliciter que la Ville de Paris continue d'investir en augmentant ainsi son patrimoine et donc en s'enrichissant. Contrairement à l'État, elle conserve la note maximale des agences de notation financière, et ses dépenses de fonctionnement sont parfaitement équilibrées. Les collectivités locales doivent rester solidaires pour éviter que le pays s'écroule faute d'investissements. En rappelant qu'il s'agit d'une communication sans vote, Madame la Maire propose aux élu.e.s de passer à la délibération suivante.

## **10 2024 22 – Modification du règlement intérieur du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que les différents groupes se sont mis d'accord pour procéder à une modification à la marge de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, afin de permettre à la Direction générale des services de transmettre les vœux déposés aux élu.e.s trois jours francs avant le conseil au lieu de quatre. Cette modification vise simplement, en cas d'envoi tardif d'un vœu, à éviter aux services d'avoir à le transmettre par mail avant minuit et leur permet de pouvoir le faire le lendemain, en restant ainsi dans le cadre du droit du travail.

Par ailleurs, M. RAIFAUD a proposé, après la publication de l'ordre du jour, un amendement pour prolonger la durée de présentation d'un vœu à trois minutes au lieu des deux minutes actuelles. Bien que cette proposition n'ait pas été discutée préalablement entre les groupes, Madame la Maire invite M. RAIFAUD à la présenter oralement.

**M. RAIFAUD** est bien conscient que la politique parisienne ne se fait pas qu'avec des vœux, mais ces derniers permettent d'aborder des sujets d'actualité qui préoccupent tout particulièrement l'arrondissement et ses habitant.e.s. Le fait d'avoir à disposition une minute supplémentaire permettrait de traiter ces sujets de manière un peu plus approfondie.

**Mme CORDEBARD** invite les différents groupes à s'exprimer en leur indiquant que, si l'amendement est accepté, elle ne permettra aucun dépassement des trois minutes.

**M. JOUSSELLIN** informe que les élu.e.s communistes voteront en faveur de la modification du règlement intérieur relative à l'envoi des vœux, qui est proposée par la délibération 10 2024 22. En revanche, le groupe communiste n'a pas eu la possibilité de se concerter en amont du conseil sur l'amendement proposé par M. RAIFAUD. M. JOUSSELLIN indique que le groupe communiste souhaite maintenir une durée de 2 min, comme cela est le cas pour le conseil de Paris.

**M. SIMONDON** précise que la présentation d'un vœu et la réponse de l'exécutif sont déjà fixées à trois minutes. L'amendement proposé par M. RAIFAUD concerne les explications de vote des différents groupes qui, actuellement, sont fixées à deux minutes par groupe.

**M. FORT** ne pense pas que l'amendement proposé par M. RAIFAUD soit nécessaire, d'autant plus que les groupes de la majorité se répondent régulièrement à eux-mêmes en donnant la possibilité à un élu.e de leur groupe d'intervenir après la présentation du vœu.

**Mme CORDEBARD** suggère de surseoir au vote de l'amendement proposé par M. RAIFAUD, afin de permettre aux différents groupes d'en discuter et d'arriver à un consensus. Pour sa part, elle est prête à accepter la décision que les élu.e.s auront prise. Madame la Maire invite ensuite à voter la modification du règlement intérieur relative à l'envoi des vœux.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

*Mme Kim CHIUSANO rejoint la séance.*

**2024 DLH 96 – Location de l'immeuble 12 rue des Petites Écuries 10<sup>e</sup> – Bail emphytéotique avec Élogie SIEMP**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** souligne qu'en préemptant l'immeuble situé au 12 rue des Petites Écuries, la Mairie du 10<sup>e</sup> choisit de défendre l'intérêt collectif et de lutter contre la spéculation immobilière qui menace l'arrondissement. Cet immeuble représente une nouvelle pierre dans la politique volontariste de la municipalité en matière de logement social. Grâce à son action déterminée, Paris est déjà passé de 13% à 25% de logement public et le 10<sup>e</sup> arrondissement de 4% à 18%, avec l'objectif de parvenir à 40% en 2035. M. JOUSSELLIN rappelle, à ce propos, que le nombre de demandes de logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> s'élève à 7 000 et que les demandeurs sont des personnes ou des familles mal logées ou sans logement.

Pour ce qui est de l'immeuble situé au 12 rue des Petites Écuries, Élogie-SIEMP a l'intention de rénover 15 logements et 2 locaux commerciaux afin de proposer un habitat digne et accessible. L'immeuble étant classé F et G, les diagnostics énergétiques actuels sont mauvais, mais ce n'est pas une fatalité puisque le bailleur programme une rénovation d'ampleur. M. JOUSSELLIN invite à voter en faveur de la délibération DLH 96 qui incarne la volonté de la majorité de construire une ville solidaire où tout le monde a sa place, et informe que Mme PATRICE ne prendra pas part au vote, en tant que présidente du conseil d'administration d'Élogie-SIEMP.

**M. FORT** indique que son intervention portera sur les délibérations DLH 96 et 385. Cependant, il souhaite tout d'abord revenir sur la réponse que Madame la Maire lui a donnée au sujet des orientations budgétaires de la Ville de Paris. Il est vrai que la baisse de 900 millions d'euros de dotations de l'État a un impact important, mais les deux tiers de cette baisse sont intervenus entre 2015 et 2017 sous la présidence de François HOLLANDE, soutenu à l'époque par la majorité municipale. Celle-ci doit donc assumer sa part de responsabilités dans la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. En ce qui concerne la note maximale des agences de notation financière attribuée à la Ville de Paris, M. FORT précise que cette note ne porte pas sur la qualité de la gestion financière mais sur la capacité de remboursement de la dette. Compte tenu de tous ses biens, la Ville de Paris a bien évidemment cette capacité, même si l'augmentation de la durée de désendettement à 17 ans plutôt qu'aux 13 recommandés la met dans une situation de surendettement. M. FORT précise également qu'il ne critique pas les investissements de la Ville de Paris – bien au contraire –, mais l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement et le fait que la Ville de Paris ne parvienne pas à engager des réformes structurelles.

Pour ce qui est des délibérations DLH 96 et 385, il s'agit encore une fois de loyers capitalisés, c'est-à-dire – pour reprendre les termes de la Chambre régionale des comptes – d'une manœuvre comptable utilisée par la Ville de Paris pour contourner la règle d'or budgétaire établissant qu'il n'est pas possible de faire des dépenses de fonctionnement en s'endettant. Les dépenses et recettes de fonctionnement doivent correspondre. En l'occurrence, la municipalité investit dans deux immeubles dont elle confie la gestion à des bailleurs sociaux. De cette manière, elle encaisse 65 ans de loyers d'un seul coup, ce qui lui permet de récupérer 2,2 millions d'euros pour l'immeuble du 12 rue des Petites Écuries et 2,1 millions d'euros pour l'immeuble du 141 avenue Parmentier. Elle peut utiliser ces recettes immédiatement pour en faire des

dépenses de fonctionnement. Pour M. FORT, le problème n'est pas de faire du logement social – il vote volontiers les délibérations proposant du logement social correctement financé –, mais de contourner la règle d'or budgétaire en prélevant des fonds propres aux bailleurs sociaux, les forçant à s'endetter et les privant ainsi de moyens pour réaliser les entretiens des immeubles, entretiens dont la nécessité s'est confirmée récemment dans un immeuble situé boulevard de Strasbourg où le plafond d'un appartement s'est effondré. Ce problème d'entretien des logements n'est pas propre au 10<sup>e</sup>, mais est dû notamment au manque de moyens des bailleurs sociaux.

**M. JOUSSELLIN** rappelle qu'entre 2020 et 2023, M. FORT n'a voté qu'environ 30% des délibérations proposant la création de logements sociaux. Si cela ne tenait qu'aux votes de M. FORT, le 10<sup>e</sup> arrondissement serait passé de 4% à 7% de logements sociaux et non pas de 4% à 18%. Il rappelle que la majorité municipale s'emploie à créer du logement social par tous moyens. Quant à l'appartement situé au 158 boulevard de Strasbourg dont le plafond s'est effondré, M. FORT l'a déjà utilisé comme exemple du mauvais entretien des immeubles du parc social parisien. La municipalité s'est depuis longtemps mobilisée et un important programme de travaux est prévu. Une réunion avec les locataires de cet immeuble s'est d'ailleurs tenue à la mairie courant septembre. Après avoir été informés des interventions programmées, les locataires ont exprimé leur satisfaction. M. JOUSSELLIN invite également M. FORT à ne pas mélanger tous les bailleurs sociaux. Celui de l'immeuble du boulevard de Strasbourg n'est pas un bailleur de la Ville de Paris, à la différence d'Élogie-SIEMP qui s'est lancé dans un programme de réhabilitation de l'ensemble de ses immeubles de la Grange-aux-Belles.

**Mme CORDEBARD** tient à féliciter M. JOUSSELLIN pour son suivi précis de tous les dossiers relatifs aux logements sociaux. Elle informe ensuite M. FORT que désormais la capitalisation des loyers ne constitue plus des recettes de fonctionnement mais des recettes d'investissement et que, par conséquent, toute sa démonstration est fautive. Madame la Maire invite l'élue de l'opposition à être plus factuel sur les questions budgétaires, afin que le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement ne se transforme pas en un lieu où les mensonges deviennent des opinions, mais il reste un lieu où le désaccord trouve toute sa place à condition qu'il se base sur des vérités. Elle invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		20	
POUR	19	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions		NPPV	1 (Laurence PATRICE)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

**2024 DLH 359 – Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation d'un programme de construction d'une pension de famille par VILOGIA – Subvention (713 600 euros)**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** rappelle que le 25 novembre était la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. La Ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement passent des paroles aux actes avec, entre autres, la délibération DLH 359 qui propose de voter une subvention complémentaire pour construire une pension de famille destinée aux femmes victimes de violences et en situation d'exclusion sociale ou de précarité. Cette pension sera pour elles un refuge et leur donnera une chance de se reconstruire. M. JOUSSELLIN souhaite saluer l'engagement des équipes municipales qui, au cours des dernières mandatures, ont travaillé à ce projet. Parmi les élu.e.s du 10<sup>e</sup>, il tient à remercier Rémi FÉRAUD, Alexandra CORDEBARD, Dominique TOURTE, Kim CHIUSANO, Dante BASSINO et, à la Ville de Paris, les cabinets d'Hélène BIDARD, de Ian BROSSAT et de Jacques BAUDRIER.

Le démarrage du chantier ayant été retardé par des recours contentieux et frappé par des hausses de coûts, ce projet social nécessite aujourd'hui une subvention complémentaire. En estimant que la sécurité des femmes ne peut pas attendre, la Ville de Paris est prête à accorder cette subvention et, en même temps, demande à VILOGIA de mobiliser ses moyens pour alléger les charges des associations gestionnaires. Face aux 321 000 femmes qui sont victimes de violences chaque année en France et aux 122 féminicides dénombrés depuis le début de l'année 2024, la Ville de Paris est déterminée à agir.

**Mme CHIUSANO** explique que le projet soutenu par la délibération DLH 359 comprend une pension de famille et un centre d'hébergement de 80 logements destinés aux femmes victimes de violences, dont le 10<sup>e</sup> arrondissement attend l'ouverture depuis de nombreuses années. C'est en effet en 2016 que le coup d'envoi à cette opération a été donné par Rémi FÉRAUD, alors maire du 10<sup>e</sup>. En 2023, en dépit des recours contentieux et des surcoûts importants qui ont retardé le chantier, la première pierre a été posée et la construction est désormais achevée. La délibération DLH 359 est ainsi « la dernière brique » de ce bel édifice, projet à la fois nécessaire et urgent. L'accès au logement représente souvent pour les femmes le seul moyen d'échapper aux violences. Ces femmes ne doivent pas subir les conséquences du déséquilibre budgétaire d'un projet immobilier et, pour cette raison, la Ville de Paris leur apporte son aide avec une subvention complémentaire de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Mme CHIUSANO rappelle que les destinataires du projet sont des femmes victimes de violences, mais aussi en situation de grande exclusion et de précarité. En plus d'être un fléau en soi, les violences sont aussi à l'origine d'isolement social et de précarisation. Spécialisée dans l'accompagnement des femmes précaires, cette résidence vient compléter d'autres dispositifs d'hébergement en cohérence avec l'offre globale à l'échelle du territoire parisien. Les féminicides sont en augmentation, 122 depuis le début de l'année 2024 contre 102 sur toute l'année 2020. Pour éradiquer ce fléau, au niveau local, le féminisme et la lutte contre les violences faites aux femmes sont une des priorités de la majorité municipale du 10<sup>e</sup>. Il est toutefois

nécessaire que l'État fasse de même en se mobilisant avec résolution. La résidence ne pourra vivre dans le temps qu'avec un financement assuré de l'État pour la gestion au titre de l'hébergement. Mme CHIUSANO termine son intervention en saluant les partenaires du projet – le bailleur VILOGIA et les associations Aurore et Une Femme un Toit – et en rappelant que le Réseau d'aide aux victimes de violences a été tout récemment réinstallé pour faire le lien entre les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes.

**Mme SCHERER** ne peut que se féliciter de la présence de la pension de famille et du centre d'hébergement sur le territoire du 10<sup>e</sup>. La pension de famille est un dispositif absolument nécessaire mais encore trop rare qui, malgré son nom, est essentiellement destiné à accueillir des personnes isolées et à très basses ressources ne pouvant pas, à cause de leur situation sociale et psychologique, accéder à un logement classique. En associant des logements individuels et des espaces collectifs, la pension de famille assure aux femmes qui y sont hébergées un accompagnement social renforcé, crée un environnement sécurisant et leur offre ainsi des chances de réinsertion durable. Le porteur du projet est l'association Aurore, qui opère dans le 10<sup>e</sup> depuis de nombreuses années en réalisant un travail de qualité en faveur des publics les plus fragiles. Le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DLH 359.

**Mme CORDEBARD** remercie ses adjoints pour leur engagement qui a permis l'aboutissement du projet de la pension de famille pour femmes victimes de violences. À l'instar du Réseau d'aide aux victimes, il s'agit d'un des dispositifs mis en place par la municipalité pour leur venir en aide. Elle remercie également son prédécesseur, Rémi FÉRAUD, qui a lancé le chantier en 2016. Ni lui ni Mme CORDEBARD ne sont responsables du retard pris par le projet, mais ils se réjouissent ensemble que celui-ci soit enfin livré. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## **2024 DLH 385 – Location de l'immeuble 141, avenue Parmentier (10<sup>e</sup>) à HSF – Bail emphytéotique**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** indique que les délibérations DLH votées au cours du conseil permettent la création de 38 nouveaux logements sociaux. Avec 17 logements et 2 commerces, l'acquisition de l'immeuble situé au 141 avenue Parmentier incarne la volonté de la Mairie du 10<sup>e</sup> de récupérer chaque mètre carré possible, afin de construire des logements accessibles à celles et ceux qui en ont le droit. En effet, le logement est un droit et 75% des Parisien.ne.s sont éligibles à un logement social. En l'occurrence, la délibération DLH 385

propose de voter un bail emphytéotique avec le bailleur HSF. La municipalité garantit la rénovation des logements ainsi que leur pérennité dans le parc social parisien. C'est un pas de plus pour lutter contre la spéculation immobilière. À l'heure où l'urgence sociale se fait sentir plus que jamais, ce programme représente une réponse concrète à la nécessité de construire une ville solidaire.

**M. RAIFAUD** fait noter que les 17 logements de l'immeuble situé au 141 avenue Parmentier sont classés F, ce qui équivaut à dire qu'ils sont des passoires thermiques. La Ville de Paris achète l'immeuble et le confie, via un bail emphytéotique, à un bailleur social qui va rénover les logements en améliorant leur performance énergétique et en permettant à 17 foyers de s'y installer. Il est indispensable de continuer à produire du logement social à Paris, afin que les personnes qui y travaillent mais qui ne disposent pas de moyens suffisants pour payer un loyer dans le privé puissent y vivre. Il s'agit également d'une bonne affaire pour la Ville, qui investit dans l'immobilier et se constitue un patrimoine lui permettant – ainsi que M. FORT l'a mis en évidence – de conserver la note maximale des agences de notation financière. Quant aux loyers capitalisés, M. RAIFAUD rappelle que c'en est fini de l'accord établi entre le Gouvernement et la Ville de Paris qui avait permis à cette dernière, dans la période 2016-2022, de transférer de l'argent de son budget d'investissement à son budget de fonctionnement en utilisant les loyers capitalisés. Désormais, la Ville achète et transmet en investissement uniquement, avec un financement par les banques selon la réglementation appliquée en France.

**M. JOUSSELLIN** fait remarquer à M. FORT que, sur 38 logements sociaux soumis au vote des élu.e.s au sein du conseil, il y en a 32 qu'il ne vote pas.

**Mme CORDEBARD** invite les élu.e.s à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## **2024 DPE 41 – Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris**

Rapporteuse : Léa VASA

**Mme VASA** rappelle que, depuis 2006, la Ville de Paris a mis en place une politique de prévention des déchets ménagers qui l'a portée à adopter un premier, un deuxième et un troisième PLPDMA (Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour 2006-2010, 2011-2015 et 2017-2023. La délibération

DPE 41 propose l'adoption d'un nouveau PLPDMA encore plus ambitieux que les précédents. Le bilan de ces trois programmes est en effet positif, avec une baisse tendancielle des déchets ménagers et assimilés (6,3% pour la période 2006-2010, 7,5% pour la période 2011-2015 et 13,8% pour la période 2017-2023). Cette baisse est pourtant fragile car étroitement liée à la crise sanitaire Covid-19 et au contexte économique actuel. Des efforts supplémentaires doivent ainsi être engagés, comme se propose de faire le nouveau PLPDMA dont l'objectif est de réduire d'au moins 100 000 tonnes, soit de 20% par rapport à 2010, la production de déchets.

Pour y parvenir, ce quatrième programme allie des mesures de prévention – réduction, réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage – et des mesures relatives à la qualité du tri, préalable au recyclage et à la valorisation matière et organique. Mme VASA cite l'exemple des poubelles grises, dont les trois quarts des déchets qui y sont contenus ne devraient pas y être. L'importance du tri est fondamentale, d'autant plus qu'en 2025 l'incinérateur de la Ville situé à Ivry-sur-Seine sera réouvert mais avec une capacité réduite de moitié. Des solutions devront être trouvées pour les déchets qui ne pourront pas être incinérés. Il s'agit d'un enjeu aussi bien environnemental que financier, les coûts étant destinés à augmenter considérablement. Le périmètre des déchets pris en compte est très large et comprend les déchets produits par les ménages, les commerçants, la collectivité et le secteur du bâtiment. Le nouveau PLPDMA s'adresse également à l'État pour qu'il aide la Ville de Paris à changer les comportements des habitant.e.s par le biais d'une évolution réglementaire et législative.

Des actions de sensibilisation en direction des habitant.e.s seront mises en place avec, par exemple, le programme « Immeuble zéro déchet ». D'autres actions déjà en cours seront poursuivies, telles que le développement des points de compostage et des ressourceries. Les commerçants seront incités à mieux trier leurs déchets grâce notamment à une tarification incitative des ordures déposées dans les poubelles grises. Le Trimobile, qui est la déchetterie mobile qui se déplace dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, permettra non plus seulement de déposer les petits encombrants, mais aussi de revaloriser ces objets grâce à un projet de l'association Le Chamôdix. Des « boîtes à don » seront déployées dans les équipements publics de l'arrondissement et dans tout Paris. Mme VASA termine son intervention en citant quelques projets en cours dans le 10<sup>e</sup>, tels que la création d'une nouvelle ressourcerie ou d'un « repair café » à la Grange-aux-Belles pour apprendre à réparer les objets, notamment les objets électromécaniques. Elle informe que les élu.e.s écologistes ont décidé de s'abstenir, des amendements étant en discussion en vue du Conseil de Paris.

**M. FORT** estime que, tout en étant un plan de mise en conformité avec la réglementation européenne, le PLPDMA correspond bien aux attentes des Parisien.ne.s avec son objectif de réduire de 100 000 tonnes la production de déchets. Parmi les axes autour desquels ce programme s'articule, il y a le renforcement de la collecte sélective, une communication accrue, le soutien aux initiatives citoyennes et la modernisation des infrastructures. Il s'agit d'un bon programme parce qu'il est bon pour l'environnement, mais aussi parce qu'il invite tout un chacun à réfléchir à sa consommation et à devenir plus responsable par rapport à sa

production de déchets. Ce programme possède en outre une vertu financière puisque, s'il va coûter à peu près 6,7 millions d'euros chaque année, il va également permettre de réaliser 27 millions d'euros d'économies dans le traitement des déchets. Qui plus est, il soutient, et ce depuis plusieurs années, la redevance spéciale progressive et incitative pour les déchets des professionnels.

Il serait peut-être possible d'aller plus loin sur deux points, la collecte des biodéchets auprès des professionnels et les encombrants. Les dépôts sauvages d'encombrants représentent en effet une dégradation du cadre de vie et une véritable source de nuisance pour les habitant.e.s de certains quartiers du 10<sup>e</sup>. La Ville de Paris devrait pouvoir disposer de moyens techniques pour mieux cadrer le dépôt des encombrants et leur récupération par les équipes de propreté. Elle devrait également s'armer davantage de volonté politique pour sanctionner les personnes qui ne respectent pas les créneaux horaires pour déposer leurs déchets volumineux.

**Mme JOUBERT** se réjouit de voter un PLPDMA ambitieux qui concerne le quotidien de tous les Parisien.ne.s, ceux-ci étant de plus en plus conscients du coût des dizaines des déchets que chacun jette quotidiennement. Pour ce qui est du plastique, par exemple, au niveau mondial c'est l'équivalent du volume d'un camion qui se déverse chaque minute dans les océans. Le nouveau PLPDMA vise la réduction d'au moins 100 000 tonnes de déchets, ce qui dépasse l'objectif fixé par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi Agec, de 2020 prévoyant une diminution de 15% des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010. En 2023, la production annuelle parisienne de ces derniers était de 433 kilos par habitant à Paris contre 611 à l'échelle nationale. Le 10<sup>e</sup> arrondissement enregistre, quant à lui, une baisse significative qui est actuellement chiffrée à 12 tonnes par jour.

La révision du PLPDMA a été menée sur une année, avec la participation de multiples acteurs et l'organisation d'une consultation publique ouverte aux habitant.e.s. Le programme « Immeuble zéro déchet » vient compléter la démarche « Rue zéro déchet », lancée rue de Paradis à l'initiative d'Alexandra CORDEBARD et Léa VASA, ainsi que le dispositif « Territoire zéro déchet » déployé dans le 10<sup>e</sup> à la Grange-aux-Belles notamment. Le déploiement du quatrième bac de compostage sur les Trilib' permettra à tout le monde de disposer d'un bac de tri complet à quelques minutes de chez lui. Le 10<sup>e</sup> est à ce titre l'un des arrondissements les mieux maillés de Paris. La lutte contre les mégots dans l'espace public se poursuit, grâce aux financements du Budget Participatif, avec l'installation de 80 cendriers-sondage dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Mme JOUBERT interpelle l'État et l'invite à se mobiliser davantage. La loi Agec prévoyait des actions qui, en partie, n'ont pas encore été mises en œuvre. Il faut aller plus loin notamment sur trois sujets : les emballages superflus, l'augmentation des écocontributions sur les produits moins vertueux et la mise en place d'une TVA circulaire.

**Mme CORDEBARD** souligne le fait que le 10<sup>e</sup> arrondissement a été précurseur sur plusieurs sujets relatifs à la prévention et au recyclage des déchets ménagers et assimilés. La direction empruntée par la municipalité est la bonne, mais une modification en profondeur des comportements est nécessaire pour réaliser de

véritables avancées et atteindre les objectifs fixés. Comme toujours, les initiatives locales sont précieuses et sont bienvenues. Madame la Maire propose aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions	6 (EE10)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

### **2024 DASCO 103 – Caisses des écoles – Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** explique que la Ville de Paris conclut avec chaque Caisse des écoles une convention pluriannuelle pour la période 2025-2027. La délibération DASCO 103 et les autres délibérations qui seront votées en bloc précisent, d'une part, les principes et les modalités de cette convention et, d'autre part, les missions respectives et les objectifs fixés par chaque Caisse des écoles. Le montant demandé pour celle du 10<sup>e</sup> arrondissement s'élève à environ 6,7 millions d'euros et lui servira à assurer sa mission de restauration sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. M. ALGRAIN rappelle que plus de 5 400 repas sont servis quotidiennement dans les écoles et les collèges du 10<sup>e</sup> arrondissement par 157 agents de restauration encadrés par plus de 300 animateurs et surveillants. Il salue l'excellence de ces équipes qui, pour la deuxième année consécutive, ont remporté le prix du « dessert antigaspi » dans le cadre du Festival du mieux manger. C'est grâce aux efforts des équipes que les enfants peuvent avoir accès à une restauration scolaire de qualité et équilibrée, à un prix abordable pour les familles les plus modestes. M. ALGRAIN souligne que les parents d'élèves se rendent de plus en nombreux en commission des menus.

Le nombre des familles bénéficiant du tarif le plus faible de la restauration scolaire de 13 centimes est passé de 5,22% en 2015 à 11,05% en 2023. Face aux crises que les Parisien.ne.s ont connues et notamment celle de l'inflation, les cantines scolaires ont joué et continuent de jouer un rôle crucial pour les enfants de l'arrondissement. La Caisse des écoles est également un acteur majeur de l'adaptation de la ville au changement climatique. En 2024, l'usage de plateaux-repas en inox a été généralisée à l'ensemble des collèges du 10<sup>e</sup> avec l'objectif de réduire l'utilisation du plastique. Dès la fin de l'année scolaire courante, les plateaux-repas en inox devraient être mis à disposition de toutes les écoles élémentaires.

Les équipes ont réalisé un important travail pédagogique pour permettre aux enfants de découvrir les bienfaits de consommer des produits de saison, de lutter contre le gaspillage alimentaire, d'apprendre à trier les déchets et de goûter à de nouvelles recettes. Les cuisinier.e.s ont fait preuve d'adaptabilité en

intégrant de nouveaux produits et en élaborant des menus créatifs parmi lesquels deux propositions végétariennes chaque semaine. Les aliments servis sont de plus en plus éthiques et respectueux de l'environnement. En 2024, plus de 85% d'entre eux étaient étiquetés durables et près de 80% issus de l'agriculture biologique. Le 10<sup>e</sup> se rapproche ainsi des objectifs fixés par le Plan Alimentation durable parisien, avec l'objectif de parvenir à 100% d'alimentation durable en 2027. Beaucoup reste encore à faire, notamment en matière de réduction des déchets et du gaspillage, de qualité des produits servis et de généralisation de l'alternative végétarienne.

**M. BONNIER** indique que la restauration scolaire représente un bon exemple de ce que peut faire le service public parisien, ainsi que la traduction concrète des choix politiques d'une majorité de gauche soucieuse de protéger les familles aussi bien sur le plan environnemental que social. En effet, les tarifs parisiens de la cantine scolaire s'étalonnent de 13 centimes pour les familles qui ont un quotient familial inférieur à 234 euros jusqu'à 7 euros pour celles qui ont un quotient familial supérieur à 5 000 euros. Il s'agit d'une grille tarifaire fortement redistributive qui vise à protéger les familles des milieux modestes, 11% d'entre elles bénéficiant actuellement du tarif le plus faible dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Ce choix politique n'est pas partagé par toutes les villes de France. Ainsi, parmi les villes administrées par la droite, Toulouse pratique un tarif de 1,10 euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 900 euros, c'est-à-dire huit fois plus cher que le tarif parisien ; Aix-en-Provence pratique un tarif de 99 centimes pour les familles qui ont un quotient familial inférieur à 230 euros, c'est-à-dire 7 fois plus cher que le tarif parisien ; Cannes ne pratique pas de tarif progressif mais fixe le prix du repas à 3,60 euros pour tous, c'est-à-dire 28 fois plus cher que le tarif le plus faible à Paris. M. BONNIER souhaite souligner la corrélation avec les taux de taxe foncière, étant donné que M. FORT ne cesse de reprocher à la Ville de Paris d'avoir augmenté la taxe foncière de 13,5% en 2023 à 20,5% en 2024, et rappelle que ce taux reste inférieur à ceux de Toulouse (32,7%) et d'Aix-en-Provence (32%). Seulement à Cannes l'augmentation est restée de 14%, mais au prix d'une politique tarifaire antisociale. L'exemple de la restauration scolaire montre clairement que, même au niveau municipal, les choix politiques ont des conséquences concrètes sur les conditions de vie des familles. La majorité municipale du 10<sup>e</sup> est fière de défendre un tarif à 13 centimes pour les repas des enfants des milieux populaires.

**Mme CORDEBARD** est fière, elle aussi, de la politique menée par la gauche municipale, salue la belle évolution de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup>, le travail de ses agents ainsi que celui de M. ALGRAIN. Elle laisse ensuite la parole à M. FORT pour une explication de vote.

**M. FORT** informe qu'il votera en faveur de la délibération DASCO 103 mais fait noter que, si la politique de la majorité du 10<sup>e</sup> était considérée comme vraiment satisfaisante par les familles, celles-ci ne quitteraient pas l'arrondissement. Il rappelle, à ce propos, que 30% d'entre elles sont parties depuis 2014 et que les inscriptions dans les écoles publiques ont diminué, elles aussi, de 30%.

**M. WATANABÉ-VERMOREL** réplique à M. FORT que la baisse du nombre des familles dans le 10<sup>e</sup> s'explique tout simplement par le manque de logements à des prix abordables. Les chiffres démontrent que les jeunes couples rencontrent des difficultés à s'installer à Paris, notamment en raison de la pression exercée par Airbnb sur les petits appartements ou studios idéaux pour un couple.

**M. JOUSSELLIN** estime, lui aussi, que les meublés touristiques sont une des causes du départ des familles de Paris. Malheureusement le 10<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement touché par ce problème, même si l'on peut se féliciter que la proposition de loi visant à encadrer les plateformes de location saisonnière soit enfin passée au Parlement. Paris sera la première ville de France à mettre en place des règles plus strictes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en faisant notamment passer de 120 à 90 les jours de location maximale.

**Mme CORDEBARD** rappelle que 30% des logements du 10<sup>e</sup> sont soit vacants, utilisés comme des résidences secondaires ou destinés à la location saisonnière. Ce chiffre ne fait qu'augmenter d'année en année. La résistance farouche du président MACRON à réglementer la location saisonnière a fait perdre énormément de temps aux maires de France qui, quelle que soit leur couleur politique, demandent maintenant des règles plus strictes. Ces règles peuvent enfin être appliquées grâce aux parlementaires notamment socialistes. Peut-être qu'elles aideront les familles à se réinstaller dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## 2024 DDCT 192 – Convention avec Banlieues Climat

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** indique que la délibération DDCT 192 porte sur un projet de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Banlieues Climat, projet qui ne propose pas seulement de sensibiliser les habitant.e.s des quartiers populaires aux enjeux climatiques, mais aussi de leur donner les outils pour devenir des acteurs de la transition écologique et sociale engagée par la Ville. En effet, l'association Banlieues Climat agit directement sur le terrain en organisant des ateliers de sensibilisation et de formation pour expliquer les mécanismes de réchauffement climatique et ses impacts concrets sur le quotidien. Ces ateliers visent à transmettre les connaissances nécessaires pour que tout le monde puisse agir, mais également pour inspirer les jeunes, fédérer des projets locaux et faire émerger des initiatives portées par les habitant.e.s eux-mêmes.

Ce partenariat incarne également une vision ambitieuse pour Paris, une ville résiliente et solidaire où justice climatique et justice sociale se conjuguent pour un avenir meilleur. Grâce à ce genre d'actions, le Pacte parisien pour les quartiers populaires et le Plan Climat prennent vie de manière concrète. Les quartiers populaires ne sont pas de simples spectateurs de la crise climatique mais ils en sont les premières victimes. Des logements mal isolés, des espaces publics réduits, des expositions accrues aux épisodes de canicule, tout cela fait peser sur ces territoires un lourd fardeau de manière tout à fait injuste. Ce fardeau peut cependant devenir un levier pour mobiliser les forces vives et transformer la vulnérabilité en résilience collective. Il est nécessaire que les quartiers populaires se saisissent pleinement de l'enjeu climatique non seulement pour se protéger mais aussi pour devenir des moteurs d'innovation sociale et écologique. Ce projet de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Banlieues Climats renforcera également les liens avec des structures comme l'Académie du Climat, afin de réaliser une transition écologique et sociale réellement inclusive, qui donne aux quartiers populaires les moyens d'agir.

**M. FORT** observe que M. ALGRAIN emploie beaucoup de mots tout simplement pour dire que la municipalité traitera tous les territoires de la même façon, avec une attention particulière pour les quartiers populaires. Il votera en faveur de la délibération DDCT 192.

**M. RAIFAUD** estime que la crise climatique concerne tout le monde, mais qu'il est plus difficile de changer ses habitudes et de mieux consommer pour les personnes qui ont des revenus modestes. Les perspectives sont également différentes, car envisager la fin du monde n'est pas la première préoccupation de celles et ceux qui ne savent pas comment arriver à la fin du mois. L'intérêt du partenariat avec l'association Banlieues Climat est justement qu'elle accompagne les habitant.e.s des quartiers populaires afin de favoriser leur pouvoir d'agir et leur capacité à prendre en main les leviers à leur disposition.

**Mme DIABY** s'accorde à dire que le partenariat entre la Ville de Paris et l'association Banlieues Climat représente un formidable levier permettant aux habitant.e.s des quartiers populaires de s'approprier les enjeux écologiques et climatiques. Ces thématiques souvent considérées comme éloignées de leurs priorités quotidiennes deviennent ainsi accessibles, concrètes et adaptées à leur réalité grâce à des ateliers de formation et à des actions de terrain. C'est également un moyen de montrer que la transition écologique n'est pas seulement une contrainte mais aussi une opportunité d'émancipation et de renforcement du pouvoir d'agir des habitant.e.s.

En soutenant des initiatives comme celles de Banlieues Climat, la municipalité fait un pas de plus vers une transition écologique juste, qui prend en compte les spécificités et les aspirations de tous les territoires de Paris. Mme DIABY souligne que le Pacte parisien pour les quartiers populaires et le Plan Climat constituent des cadres essentiels pour intégrer ces actions dans une dynamique plus large, cohérente et structurée. Ces outils permettent, d'une part, de lutter contre les inégalités sociales et, d'autre part, d'impliquer durablement les habitant.e.s dans la co-construction de leur environnement. Elle termine son intervention

en remerciant chaleureusement Banlieues Climat pour son travail quotidien, persuadée que le partenariat avec cette association portera une plus-value aux quartiers populaires du 10<sup>e</sup>.

**Mme CORDEBARD** souligne l'importance pour tous les habitant.e.s de participer de manière éclairée aux choix qui concernent la transition écologique de leur ville et les changements de leurs modes de vie. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

#### **2024 DJS 133 – Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2025**

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

**Mme DUMOULIN** informe que le dispositif Quartiers Libres permet depuis 2015 de soutenir les initiatives des jeunes qui souhaitent s'engager dans la vie locale par la mise en œuvre de projets revêtant une dimension solidaire et citoyenne. Ce dispositif est en parfaite cohérence avec les priorités du 10<sup>e</sup> qui sont fixées dans le nouveau Contrat Jeunesse Arrondissement, dont l'un des axes est justement le soutien au pouvoir d'agir des jeunes. Dans ce cadre, un collectif de jeunes a par exemple organisé une soirée qui a eu lieu le 6 septembre dernier sur le TEP Agnes Tirop à l'occasion des JOP 2024, et les jeunes sont encouragés à déposer des projets pour le Budget Participatif, comme cela a été le cas pour les cendriers sondages évoqués précédemment. Le dispositif Quartiers Libres s'adresse à des groupes de minimum 3 personnes ayant envie de monter un projet ancré dans leur territoire. Les aides qui leur sont destinés peuvent aller jusqu'à 1 500 euros – 500 euros pour la création d'une association et entre 500 et 1 000 euros pour la réalisation de projets ponctuels ou pérennes, les deux aides pouvant se cumuler. Les jeunes ne reçoivent pas seulement une aide financière mais bénéficient également d'un accompagnement réalisé à Quartier Jeunes, ce dernier dispositif étant une véritable réussite dont toutes les associations se sont emparées.

Les bénéficiaires du dispositif Quartiers Libres apprennent ainsi à créer une association, à monter un projet et à prendre la parole en public, les projets devant être présentés devant une commission. L'objectif est que chaque arrondissement parisien tienne au moins deux commissions Quartiers Libres par an. Les dossiers des arrondissements qui ne peuvent pas tenir deux commissions seront gérés en mairie centrale. La territorialisation du dispositif, conçue le 1<sup>er</sup> janvier 2024, n'a pas bien fonctionné car elle donnait des critères trop contraignants en imposant notamment aux porteurs de projets de se constituer en association. Cela freinait les collectifs informels de jeunes et leur engagement dans l'action. Le nouveau règlement de

territorialisation, qui modifie cette condition du dispositif Quartiers Libres, est joint en annexe à la délibération DJS 133.

**M. FORT** explique qu'il préfère s'abstenir car, tout en partageant les principes du dispositif Quartiers Libres visant à favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative locale, il n'est pas convaincu par l'évolution des critères d'éligibilité proposée. Il pense notamment que le fait de se constituer en association représente un bon premier pas pour porter des projets capables de tenir la route. À partir du moment où il est suffisant que 3 jeunes se réunissent dans un groupe informel pour obtenir 1 500 euros de la mairie d'arrondissement, les dérives sont possibles. M. FORT souligne également le fait que, si c'est une bonne chose que l'évolution du dispositif prévoit qu'il soit géré par les arrondissements, en revanche elle ne prévoit pas qu'un représentant de l'opposition participe à la commission Quartier Libres.

**M. WATANABÉ-VERMOREL** se réjouit de l'existence du dispositif Quartiers Libres, qui donne aux jeunes l'envie de participer à la vie démocratique non seulement par leur vote mais aussi par leurs actions et par l'élaboration de projets collectifs. Pour quelques dizaines de milliers d'euros dans le 10<sup>e</sup> et peut-être quelques centaines de milliers d'euros à l'échelle de Paris, des espaces sont créés pour permettre aux jeunes de faire l'expérience de la vie publique. Cela répond en miroir à l'objectif visé par le Gouvernement avec la création du Service National Universel. Ce dernier coûte entre 3,5 et 5 milliards par an, soit 18% du programme Jeunesse et Associations, avec le même objectif de développer chez les jeunes un sentiment d'appartenance à une collectivité. En dépit de son budget important, l'efficacité du Service National Universel reste cependant à prouver par rapport à celle du dispositif Quartiers Libres.

**Mme DUMOULIN** fait savoir à M. FORT que, comme lui, de nombreux acteurs de la vie publique et associative parisienne avaient pensé que le fait de se constituer en association était une bonne chose pour les jeunes adhérant au dispositif Quartiers Libres. Au cours de l'année 2024, il s'est toutefois avéré que cela était une erreur, car la création d'une association représentait un frein administratif. Mme DUMOULIN admet qu'un an plus tôt elle aurait eu la même réflexion que M. FORT, mais les faits lui ont montré qu'elle se trompait. Pour ce qui est de la commission Quartiers Libres, la question posée par M. FORT de la transparence et de la mise en place de garde-fous pour éviter des dérives potentielles, est absolument légitime. Par ailleurs, dans le règlement du dispositif Paris Jeunes Vacances – de la commission duquel M. FORT fait partie – un élu.e de l'opposition doit être présent. Mme DUMOULIN s'engage à revenir vers lui pour faire en sorte qu'il participe, s'il le souhaite, à la commission Quartiers Libres.

**Mme CORDEBARD** renouvelle l'invitation à M. FORT à faire partie, s'il en a la possibilité, de la commission Quartiers Libres. Elle observe cependant que les personnes qui siègent dans cette commission sont parfaitement intègres et en mesure de garantir une stricte application des règles de la déontologie ainsi qu'une correcte distribution de l'argent public. Madame la Maire invite les élu.e.s à voter la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstention	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription. Elle indique que Laurence PATRICE ne prendra pas part au vote des délibérations DLH 82 et 238 en qualité de présidente du conseil d'administration d'Élogie-SIEMP.

**Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription**

**2024 DLH 82 – Réalisation 1 rue des Petites Écuries/71 rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLAI et 3 PLUS) par Élogie-SIEMP – Subvention (695 158 euros)**

**2024 DLH 238 – Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par Élogie-SIEMP**

**2024 DLH 364 – Réalisation, 141 avenue Parmentier (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par HSF – Subvention (294 801 euros)**

**2024 DLH 374 – Réalisation, 8 rue de l'Échiquier (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (5 PLAI - 4 PLUS) par la RIVP – Subvention (2 350 689 euros)**

**2024 DASCO 110 – Caisse des écoles (10<sup>e</sup>) – Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027**

**2024 DASCO 127 – Caisse des écoles (10<sup>e</sup>) – Subvention 2025 (6 695 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**2024 DASCO 166 – Vacances Arc-en-Ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel**

**2024 DDCT 156 – Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

**2024 DJS 132 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025**

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21 (en dehors de la DLH 82 et de la DLH 338, où il y a 20 votants)	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 : Laurence PATRICE pour les délibérations DLH 82 et 238
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

**Mme CORDEBARD** invite M. FORT à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

## VŒUX

M. FORT présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

### **V10 2024 28 - VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DU PLAN VÉLO 2021-2026**

*Considérant les engagements de la Ville de Paris en faveur de la transition écologique et de la promotion des mobilités douces dans le cadre du Plan Vélo adopté pour la période 2021-2026 ;*

*Considérant que le Plan Vélo prévoyait notamment 180 kilomètres d'aménagements cyclables et 130 000 nouvelles places de stationnement ;*

*Considérant le rôle crucial des aménagements cyclables pour assurer tant la sécurité des cyclistes en milieu urbain que des piétons dans l'espace public ;*

*Considérant que la qualité de ces aménagements s'est améliorée mais reste insuffisante, et est source de conflits d'usage et de situations accidentogènes ;*

*Considérant les données publiées fin août 2024 par l'association « Paris en Selle », qui révèlent que seulement 34% des aménagements prévus dans le Plan Vélo sont réalisés à 18 mois de la fin de la mandature ;*

*Considérant que la Mission Vélo annonce le report d'aménagement initialement attendu pour cette année ;*

*Considérant les demandes répétées des associations pour une adaptation prioritaire des carrefours dangereux, qui restent des points noirs pour la sécurité ;*

*Considérant qu'un état des lieux précis sur le calendrier des travaux est indispensable pour garantir l'achèvement du Plan Vélo dans les délais impartis ;*

**Sur propositions de Bertil FORT, la Mairie du 10<sup>e</sup> émet le vœu que la Mairie de Paris :**

- **Communique l'état des lieux détaillé de l'avancement du Plan Vélo dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, mettant en lumière les aménagements déjà achevés, ceux en cours, et ceux encore à initier ;**
- **Engage des actions immédiates pour adapter en priorité les seize carrefours identifiés comme dangereux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, en concertation avec les associations et les acteurs locaux ;**
- **Communique un calendrier actualisé des travaux prévus dans le cadre du Plan Vélo dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, permettant un suivi rigoureux et transparent de leur mise en œuvre.**

**M. GUTTERMANN** observe que les reproches adressés par M. FORT à la majorité municipale sont toujours les mêmes de conseil en conseil. En l'occurrence, il s'agit d'un vœu inutile qui demande à la Mairie d'arrondissement de demander à la Ville de Paris de demander à la Mairie d'arrondissement de communiquer l'état des lieux détaillé sur l'avancement du Plan Vélo dans le 10<sup>e</sup>. Il suffit que M. FORT le demande directement à la Mairie pour avoir toutes les informations qu'il souhaite. Par ailleurs, Mme JOUBERT a toujours répondu en toute transparence aux questions que M. FORT lui posait dans les différents conseils. Elle lui a également proposé de participer aux réunions organisées avec les habitant.e.s pour présenter le Plan Vélo et faire le bilan des travaux. M. GUTTERMANN trouve particulièrement de mauvaise foi le considérant affirmant que « *la qualité de ces aménagements s'est améliorée mais reste insuffisante, et est source de conflits d'usage et de situations accidentogènes* ». M. FORT semble penser que les accidents sont de la responsabilité de la municipalité et non du comportement des usagers. M. GUTTERMANN espère que M. FORT trouvera toutes les réponses attendues dans l'intervention de Mme JOUBERT, et l'informe que le groupe communiste ne votera pas son vœu.

**M. RAIFAUD** souligne la nécessité de mettre les cyclistes en sécurité, notamment en séparant les voies qu'ils empruntent de celles destinées aux automobilistes. C'est exactement ce à quoi s'emploie la Ville de Paris depuis des années. Le décès du cycliste Paul VARRY en octobre dernier alerte aussi sur la nécessité d'avoir des infrastructures qui soient clairement identifiées pour permettre à chacun de se sentir le plus possible en sécurité. M. RAIFAUD ajoute que, d'une part, les financements du Plan Vélo sont à préserver et, d'autre part, la Préfecture de Police doit être plus coopérative. Depuis un certain temps, en effet, la Mairie du 10<sup>e</sup> propose de doubler la piste cyclable du boulevard de Strasbourg, mais la Préfecture est peu aidante sur le projet. Enfin, M. RAIFAUD souligne le manque de cohérence des interventions de M. FORT, qui en début de conseil accuse la Ville de Paris de fuite en avant budgétaire et en fin de conseil l'accuse de ne pas dépenser suffisamment.

**Mme JOUBERT** rappelle à M. FORT les chiffres relatifs au déploiement du Plan Vélo dans le 10<sup>e</sup>. En termes de réalisations, entre 2020 et 2026, les aménagements cyclables à double sens sont passés de 82% à 92% dans les rues de l'arrondissement. Concrètement, cela signifie que 4,6 km de pistes ont été réalisés depuis le début du mandat, dont 1,6 km pour la piste Lafayette. 1,5 km est encore à venir d'ici fin 2026. Les pistes qui seront livrées avant la fin du mandat sont les suivantes :

- Place de la Bataille de Stalingrad (livraison prévue au printemps 2025) ;
- Rue Paradis entre rue Martel et rue du Faubourg Poissonnière (livraison prévue en juin 2025) ;
- Rues de Compiègne, Saint-Quentin et Valenciennes (livraison prévue en été 2025) ;
- Rue Louis-Blanc, entre les rues Colonel Fabien et Jemmapes, et rue de la Grange-aux-Belles, entre les rues Colonel Fabien et Juliette-Dodu (livraison prévue en 2025) ;
- Avenue Parmentier (livraison prévue en début 2026).

Mme JOUBERT informe M. FORT que le faubourg Poissonnière – auquel il fait souvent référence – dépend du 9<sup>e</sup> arrondissement qui en a le pilotage. En ce qui concerne les carrefours accidentogènes, la Mairie n'a pas attendu le vœu de M. Fort pour s'en préoccuper. Sur les nombreux carrefours du boulevard de Magenta, la Mairie a prévu dans les prochains mois, la pose de caissons piétons/vélos, afin de mettre en évidence la présence des passages piétons en particulier sur les trajets empruntés par les enfants. Des opérations de la Police Municipale sont régulièrement organisées au titre du Code de la Rue, avec une attention particulière sur la verbalisation des cyclistes qui ne respectent pas les feux rouges et des automobilistes qui s'engagent dans les carrefours encombrés. Plusieurs points écoles ont également été positionnés sur cet axe.

Pour ce qui est du carrefour Magenta/Faubourg Saint-Martin, ce dernier subira une reconfiguration sur sa portion d'entrée avec le passage à deux voies circulées, le maintien d'une voie mixte bus/vélos et la mise en place d'un contre-sens cyclable vers le nord de l'arrondissement. En conclusion de son intervention, Mme JOUBERT cite les aménagements des carrefours Lafayette/Franz Liszt et Metz/Strasbourg, ainsi que la mise à sens unique de la piste Lafayette et le tête-bêche Saint-Martin, pour lequel la mairie attend la validation de la Préfecture de Police. Mme JOUBERT espère avoir apporté à M. FORT toutes les réponses qu'il demandait et elle lui propose de retirer son vœu devenu inutile, à défaut de quoi le groupe Paris en Commun donnera un vote défavorable.

**Mme CORDEBARD** ajoute que le monde entier félicite l'Exécutif parisien d'avoir réussi en peu de temps à réaliser un vaste ensemble de projets favorisant la transition écologique de la ville. M. FORT est l'une des rares personnes qui ne semblent pas s'en rendre compte. En ce qui concerne les abords de la Gare du Nord, il fallait faire un arbitrage entre de l'espace pour les piétons et une piste cyclable dédiée pour les vélos. Mme CORDEBARD assume son choix, motivé par le constat que 700 000 personnes passent par cette gare chaque jour et que le parvis n'était pas suffisamment dimensionné pour permettre leur circulation. C'est la raison de l'arbitrage en faveur de l'extension de l'espace pour les piétons. Par ailleurs, le recours en justice de l'association Paris en Selle n'a pas eu de suite favorable.

**M. FORT** indique qu'il n'a pas l'intention de retirer son vœu. Pour ce qui est de l'aménagement des abords de la Gare du Nord, il estime que cet aménagement aurait pu être réalisé différemment. Quant à M. RAIFAUD, celui-ci confirme implicitement que la municipalité fait des plans d'investissement qu'elle ne pourra pas tenir, car ils sont trop importants par rapport à ce qu'elle est en mesure de réaliser.

**Mme CORDEBARD** fait noter à M. FORT qu'il a mal interprété les propos de M. RAIFAUD, et propose aux élu.e.s de passer au vote.

*Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif au déploiement du Plan Vélo 2021-2026, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).*

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter son deuxième vœu.

M. FORT présente le deuxième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

**V10 2024 29 - VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA FERMETURE DE L'ÉCOLE BELZUNCE**

*Considérant que l'école polyvalente Belzunce a été fermée à la suite de la détection de niveaux inquiétants de mercure volatil dans plusieurs locaux, entraînant le transfert des élèves vers quatre établissements différents (écoles Schwartzberg, Chabrol, Martel et collège Palissy) et laissant l'école inaccessible depuis plus de trois semaines ;*

*Considérant que l'évacuation de l'école a suivi une opération de retrait d'une armoire contenant du mercure, réalisée en pleine journée alors que les enfants étaient présents, et que cette opération n'a pas respecté les protocoles de sécurité, provoquant une dissémination de mercure ;*

*Considérant que cette gestion a nécessité une intervention d'urgence impliquant pompiers, policiers, médecins et agents de décontamination, ainsi que le transfert temporaire des enfants vers l'église Saint-Vincent-de-Paul ;*

*Considérant que des parents, enseignants et animateurs du périscolaire ont rapporté des conditions inadaptées pour les élèves déplacés, en particulier :*

- *La classe de CE2, isolée à l'école Martel, a été mal accueillie par les autres élèves, entraînant des tensions dans la cour ;*
- *Une élève de CE2 en situation de handicap rencontre des difficultés liées à la distance et à l'inadaptation des nouveaux locaux ;*
- *Les élèves de CM1 et CM2, placés dans un collège, ne disposent pas d'un environnement adapté à leur âge ;*
- *Les enseignants et élèves manquent de matériel pédagogique (cartables, manuels, fournitures) depuis la fermeture ;*
- *Certains parents n'avaient, au 21 novembre 2024, toujours pas reçu les résultats des tests de dépistage réalisés pour leurs enfants ;*
- *La gardienne de l'école est contrainte de résider à l'hôtel ;*

*Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) exige que les taux de mercure soient proches de zéro avant toute réouverture, sans fournir de calendrier précis ;*

*Considérant que les parents et enseignants sont à bout, exprimant des inquiétudes pour la sécurité, la qualité de l'enseignement et les conditions de travail ;*

*Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la Ville de Paris et le Rectorat s'engagent à :*

- 1. Communiquer par écrit à l'ensemble des parents d'élèves de l'école Belzunce, pour répondre à leurs interrogations quant à l'évacuation, notamment sur :*
  - Les raisons pour lesquelles l'opération de retrait de l'armoire contaminée, initialement prévue pendant les vacances scolaires, a été réalisée en journée, en présence des élèves ;*
  - Les modalités prévues pour la récupération des manuels et affaires personnelles restées à l'école Belzunce au moment de l'évacuation ;*
  
- 2. Améliorer les conditions d'accueil provisoire des élèves déplacés :*
  - Relocaliser au plus vite les élèves de CE2, CM1 et CM2 dans un seul établissement plus proche et adapté à leur âge, avec une priorité pour les salles disponibles à l'école Chabrol ;*
  - Fournir immédiatement le matériel scolaire manquant (manuels, cartables, fournitures) aux élèves et enseignants déplacés ;*
  - Assurer un soutien logistique aux enseignants pour garantir la continuité pédagogique.*
  
- 3. Communiquer de manière transparente :*
  - Publier et partager avec les parents d'élèves un état des lieux détaillé et mis à jour des taux de mercure mesurés dans l'école Belzunce ;*
  - Informer régulièrement les familles, enseignants, animateurs du périscolaire et ASEM sur le calendrier prévisionnel des étapes de décontamination et de réouverture.*
  
- 4. Accompagner les familles, les enseignants, les animateurs du périscolaire et les ASEM :*
  - Proposer des solutions adaptées aux familles ayant des enfants en situation de handicap ;*
  - Renforcer le soutien psychologique et social pour les familles et enfants affectés par cette situation ;*
  - Prévoir un accompagnement spécifique pour les enseignants, les animateurs du périscolaire et les ASEM, comprenant notamment :*
    - Une aide psychologique pour ceux affectés par les événements ;*
    - La mise à disposition de locaux appropriés pour leur travail ;*
    - Une allocation temporaire de ressources supplémentaires pour pallier les difficultés liées au transfert (matériel pédagogique, organisation des activités périscolaires, etc.).*

**M. JOUSSELLIN** rappelle que le groupe communiste, lors du dernier conseil d'arrondissement, avait voté en faveur du vœu de M. FORT relatif à l'école Belzunce, en estimant qu'il s'agissait d'un vœu équilibré. Ce n'est malheureusement pas le cas du vœu présenté ce soir, qui surfe sur la lassitude légitime et compréhensible des parents d'élèves et de l'équipe éducative. Si Madame la Maire et l'ensemble de la majorité municipale assument leur responsabilité dans cette affaire, la faute originelle a cependant été commise par une entreprise. La transparence impose que la Mairie informe, à chaque étape, de ce qu'elle sait et de ce qu'elle ne sait pas encore. Bien que cela puisse ne pas être satisfaisant pour les parents, les élèves et l'équipe éducative, on s'attendrait d'un élu – même s'il représente l'opposition – qu'il ne fasse pas de la vaine polémique mais qu'il aide à rassurer aussi bien sur la sécurité des enfants que sur la mobilisation de la Mairie du 10<sup>e</sup> pour la réouverture de l'école. Le groupe communiste votera contre le vœu de M. FORT.

**M. RAIFAUD** fait remarquer que la plupart des actions demandées dans le vœu de M. FORT sont déjà réalisées par la Mairie d'arrondissement. Effectivement, la situation créée par la négligence de l'entreprise prestataire est inacceptable, mais la prudence impose que l'école soit parfaitement nettoyée et sûre avant de pouvoir accueillir à nouveau les enfants et l'équipe éducative. Chercher à politiser ce sujet comme le fait M. FORT n'est pas un bon service à rendre aux enfants, ni aux parents, ni à la démocratie.

**M. ALGRAIN** indique que depuis la fermeture de l'école Belzunce, le 7 novembre, la Mairie d'arrondissement a redoublé d'efforts pour informer de la situation les élèves et l'équipe éducative, ainsi que pour garantir leur bien-être. Pour ce qui est de la communication avec les familles, des courriers leur ont été adressés les 7, 8, 14, 22 et 29 novembre. Une réunion d'information, présidée par Madame la Maire, s'est tenue le 21 novembre et une seconde réunion se tiendra le lendemain soir, 4 décembre. Elle sera suivie le vendredi 6 décembre d'un café des parents des élèves de l'école Belzunce et de ceux des écoles qui les accueillent. M. ALGRAIN est en relation quasiment constante avec les parents d'élèves et les enseignants de l'école Belzunce. La Mairie d'arrondissement a également transmis un compte rendu détaillé de la réunion du 21 novembre aux familles, avec lesquelles elle a instauré un rythme de communication bi-hebdomadaire.

Conscients des difficultés liées à la dispersion des élèves dans plusieurs établissements scolaires, les services de la Ville et le Rectorat sont en train de finaliser un plan de redéploiement qui prendra effet dans les meilleurs délais. M. ALGRAIN tient à rappeler à M. FORT que ce qui a provoqué la fermeture de l'école Belzunce a été une erreur. Une enquête interne est actuellement diligentée pour en comprendre l'origine. Pour ce qui est des fournitures, des prêts de la part des écoles recevant les élèves de Belzunce et des livraisons de la part des services de la Ville ont été effectués dès le premier jour du dispositif d'accueil, le mardi 12 novembre. Ces fournitures, qui venaient répondre à un besoin provisoire, en raison de la situation actuelle doivent être réapprovisionnées. Une seconde commande de fournitures sera ainsi passée par la circonscription des Affaires Scolaires sur la base des remontées des professeurs. Ces fournitures seront remises dès leur réception. Quant aux affaires restées dans l'école, et notamment les cartables, elles feront l'objet de tests individuels pour garantir leur sécurité. Un calendrier pour leur restitution sera communiqué

aux familles prochainement. La Mairie mesure pleinement l'impact de cette situation sur les familles, les élèves et le personnel éducatif, et s'engage à rétablir le plus rapidement possible des conditions sereines et adaptées.

**Mme CORDEBARD** fait noter à M. FORT que l'envoi de nombreux courriers aux familles et l'organisation de deux réunions avec les parents d'élèves, ce n'est pas ce qu'elle pourrait appeler « ne pas communiquer ». M. FORT est bien placé pour savoir que la Mairie a communiqué toutes les informations dont elle disposait. La réunion qui se tiendra le lendemain, 4 décembre, a justement pour objectif d'informer les familles que les opérations de dépollution dureront encore plusieurs semaines. Madame la Maire n'a pas encore la date de réouverture de l'école et elle ne l'aura pas jusqu'à ce que les valeurs ne soient pas redevenues normales en termes de concentration de mercure. Le relogement des enfants a été organisé en 24 heures. Comme la fermeture de l'école Belzunce durera plus que prévu, une réorganisation sera effectuée.

M. FORT semble accuser d'une absence de volonté commune l'ARS, l'Éducation nationale et la mairie d'arrondissement, presque comme si elles souhaitaient laisser les enfants chez eux ou les maltraiter. Tout cela est faux et en partie insultant. Si M. FORT était resté à la réunion du 21 novembre plutôt que de partir avant que Mme CORDEBARD ne réponde aux questions des parents d'élèves, il aurait eu toutes les informations qu'il demande maintenant dans son vœu. Madame la Maire invite M. FORT à se rendre à la réunion du lendemain pour reposer ses questions, en évitant toutefois d'attiser les inquiétudes des parents. Face à une crise, il faut agir avec sérieux et de manière responsable, et ne pas avoir recours à des manipulations politiciennes qui ont seulement pour conséquence de faire peur aux gens. Madame la Maire propose aux élu.e.s de passer au vote.

*Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à la fermeture de l'école Belzunce, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).*

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** informe que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 28 janvier 2025 à 18h30. Elle donne également rendez-vous à l'ensemble de l'équipe municipale et aux habitant.e.s du 10<sup>e</sup> le samedi 25 janvier à 11 heures dans le gymnase de la Grange-aux-Belles pour la traditionnelle cérémonie des vœux de l'équipe municipale.

*La séance est levée à 20h54.*

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 <sup>e</sup> arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 <sup>e</sup> arrondissement Secrétaire de séance